

SELARL LEXEC

Commissaires de
Justice associés
9 rue Abeillard
BP 20
77481 PROVINS CEDEX

Tél. : 01 64 60 25 80
Fax : 01 64 60 25 89

contact@lexec.fr

MEDIATION
CONSTATS
RECOUVREMENT
AMIABLE & JUDICIAIRE



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS ET LE VINGT-DEUX FÉVRIER

La SELARL LEXEC, Philippe RUDEAUX, Grégory HAMON, Titulaire d'un Office de Commissaires de Justice près le Tribunal Judiciaire de MELUN demeurant 9 rue Abeillard 77481 PROVINS, agissant par l'un d'eux soussigné,

Références à rappeler

5231331 - RH RH/GH

Affaire :
DE LA RÉSIDENCE
L'AR/THURAIRASA
Ramalinga

Vos refs :
222535 -

À LA REQUETE DE

**SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RÉSIDENCE L'ARGONNE
1 À 4 RUE CHARLES PÉGUY 77500 CHELLES**, immatriculée au RCS de 443 338 850, Représenter par son syndic, le Cabinet FONCIA COPRO 2A 20-22 Grande Rue 93250 VILLEMOMBLE

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Valérie GARCON, membre de la SCP W2G, avocat inscrit au Barreau de la Seine Saint Denis, demeurant 21, avenue du Général de Gaulle, 93114 ROSNY SOUS BOIS.

LEQUEL M'A EXPOSÉ

Qu'il entend procéder à la description des lieux faisant l'objet d'une procédure de saisie immobilière dont

, est propriétaire des biens et droits à CHELLES (77500), 1 rue Charles Peguy, cadastré lieudit « rue Charles Peguy », section BL n°57 pour 1 ha, 14a, 48 ca, consistant en un APPARTEMENT, UNE CAVE et un PARKING EXTERIEUR :

- LOT DE COPROPRIETE N°309 : dans le bâtiment 1, au 5^{ème} étage porte droite, un APPARTEMENT d'une surface de 84,59 m², de cinq pièces principales, composé d'une entrée, salle de séjour, quatre chambres, salle de bains, cuisine et WC, et les 136/20.000èmes des parties communes générales de l'immeuble.
- LOT DE COPROPRIETE N°310 : dans le bâtiment 1, au sous-sol, UNE CAVE et les 2/20.000èmes des parties communes générales de l'immeuble
- LOT DE COPROPRIETE N°386 : la propriété privative d'un parking extérieur et les 5/20.000èmes des parties communes générales de l'immeuble

Agissant en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de LAGNY SUR MARNE le 15 février 2019 et d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de MEAUX le 6 juillet 2021, définitifs à ce jour.

Porte palière :
(photographies n°1 et 3)

La porte palière est blindée à trois points de fermeture. Elle possède une poignée de tirage extérieure et un entrebâilleur.

Entrée :
(photographies n°2, 4 et 5)

Au sol du carrelage, les murs sont revêtus de peinture, corniches la jonction de plafond et des murs avec une partie dégradée au-dessus de la porte palière.

Un faux plafond avec des spots intégrés, existence de moulures au plafond également.

Un combiné interphone en entrant sur la gauche et un disjoncteur sous coffre.

En entrant sur la droite, un placard à deux portes avec à l'intérieur des étagères.

Face à la porte d'entrée, une chambre :
(photographies n°6 à 9)

Avec au sol du parquet mosaïque. Les murs sont revêtus de toile de verre, au plafond des dalles, un globe lumineux au mur.

Une porte-fenêtre à deux battants en PVC avec un garde-corps extérieur métallique. Présence d'un rideau extérieur hors d'usage.

Une porte donnant sur le couloir d'entrée, porte creuse avec une serrure centrale.

La cuisine :
(photographies n°10 à 17)

Au sol du carrelage, les murs revêtus de carrelage sur toute la hauteur, au plafond, de la peinture pour le moins écaillée.

Une fenêtre deux battants en PVC double vitrage, un rideau électrique qui fonctionne correctement.

Un évier en inox à deux bacs avec égouttoir, mitigeur, une plaque de cuisson au gaz, de la faïence murale dans toute la pièce, hormis une trappe qui a été bouchée et un plan de travail façon bois.

Porte donnant sur le couloir d'entrée avec un oculus translucide.

J'ajoute que dans cette pièce, il existe au plafond un luminaire à néon.

Salle de bain :
(photographies n°26 à 31)

Il s'agit de la première pièce à gauche en entrant dans ce couloir : du carrelage au sol de petite dimension, les murs sont revêtus du carrelage sur toute la hauteur, au plafond de la peinture avec des taches d'humidité.

Une baignoire avec un robinet mitigeur, support de douche et douchette, une vasque et son meuble et son mitigeur.

Chauffage par le sol pour l'ensemble du logement.

Une porte donnant sur le couloir d'entrée, porte creuse avec une serrure à décondamnation extérieure.

Troisième chambre :
(photographies n°33 à 37)

Je passe à la deuxième chambre qui se trouve être au fond du couloir à gauche.

Au sol, du parquet mosaïque, les murs revêtus de toile de verre, au plafond de la peinture.

Il existe dans cette pièce un placard encastré et une porte-fenêtre PVC double vitrage à deux battants avec des persiennes métalliques.

Il existe du lambris en entrant sur la gauche sur le mur de gauche en entrant et un bloc néon au-dessus de la porte d'entrée, porte qui est munie d'une serrure centrale avec de la peinture sur les deux faces.

Quatrième pièce :
(photographies n°38 à 41)

La dernière pièce est une chambre au fond du couloir, avec du parquet mosaïque, les murs revêtus de toile de verre, au plafond de la peinture, une moulure à la périphérie du plafond.

Il existe une porte-fenêtre oscillo-basculante avec du PVC et double vitrage et persiennes métalliques donnant sur un balcon reliant les deux chambres.

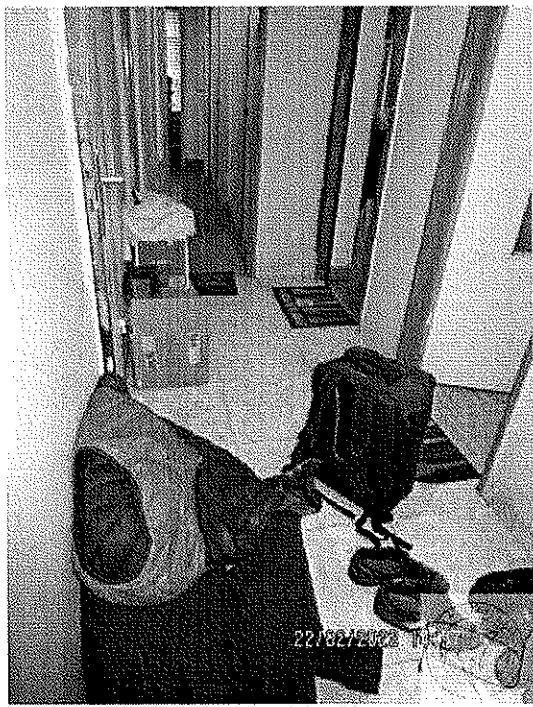
Une porte avec une serrure centrale.

Il existe aussi un bloc néon au-dessus de la porte d'entrée.

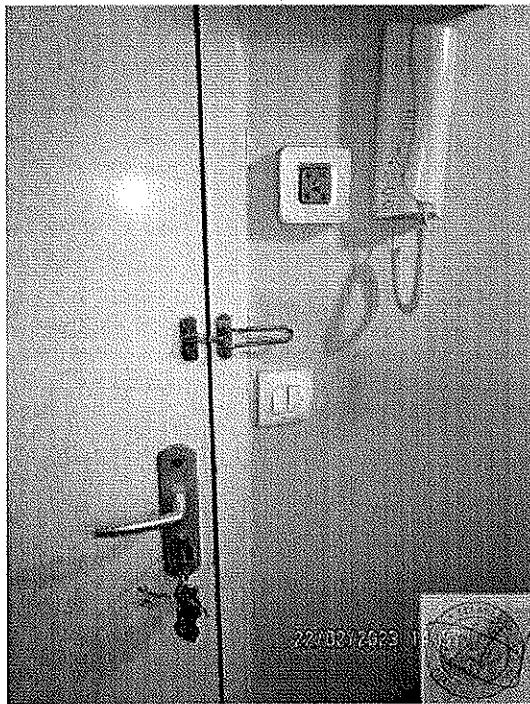
PV DESCRIPTION 22 FEVRIER 2023



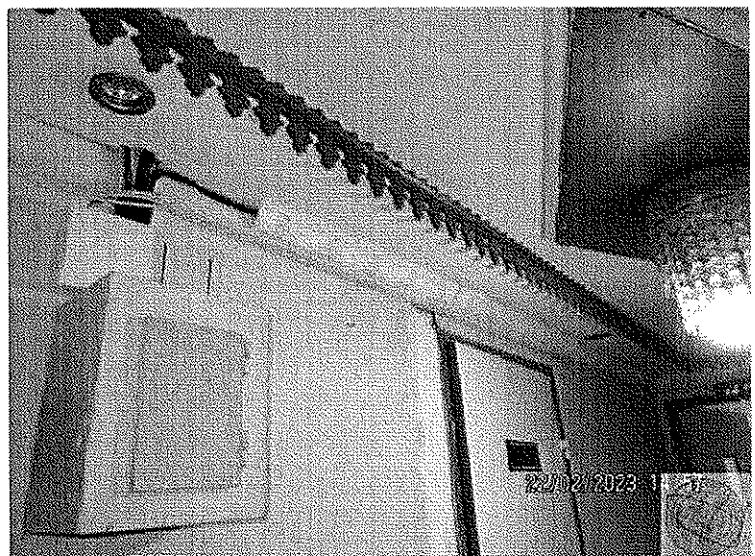
Photographie_01



Photographie_02



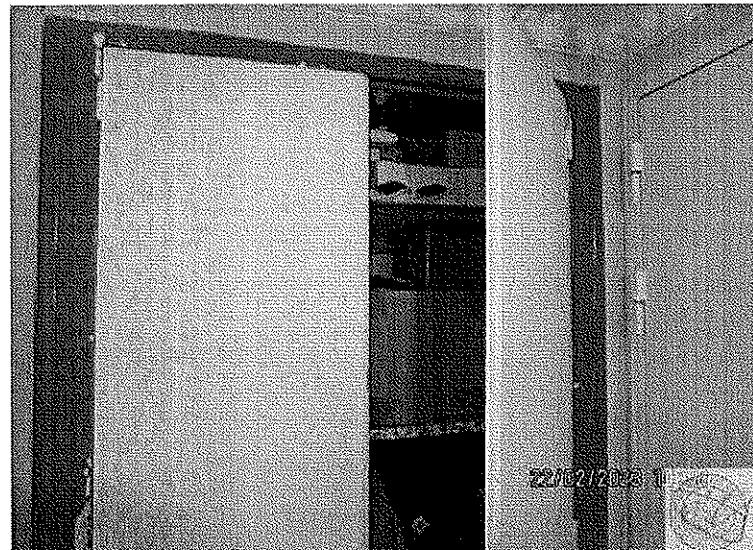
Photographie_03



Photographie_04

SELARL LEXEC

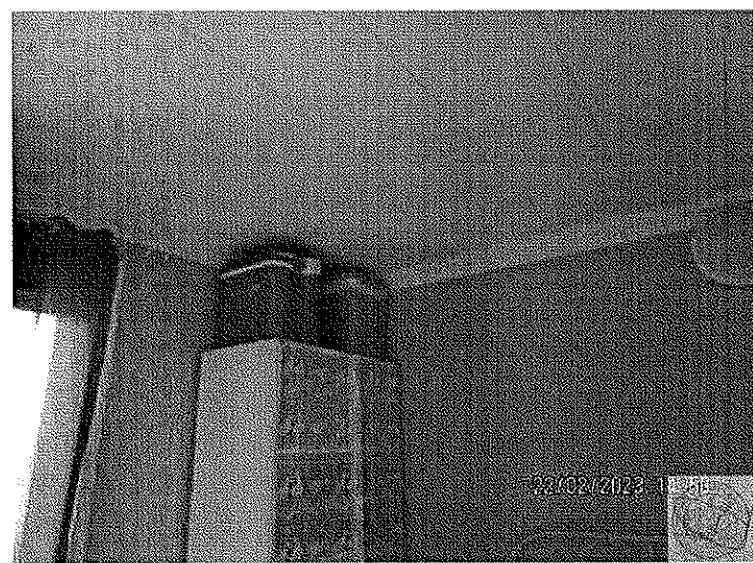
PV DESCRIPTION 22 FEVRIER 2023



Photographie_05



Photographie_06



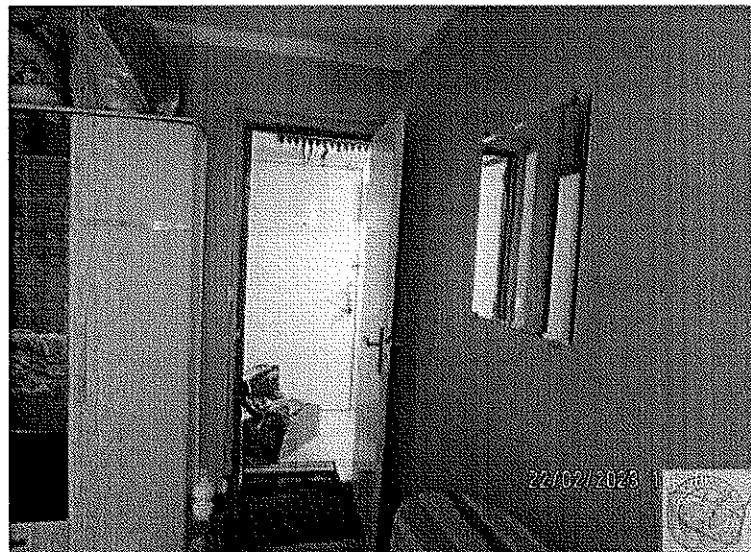
Photographie_07

SELARL LEXEC

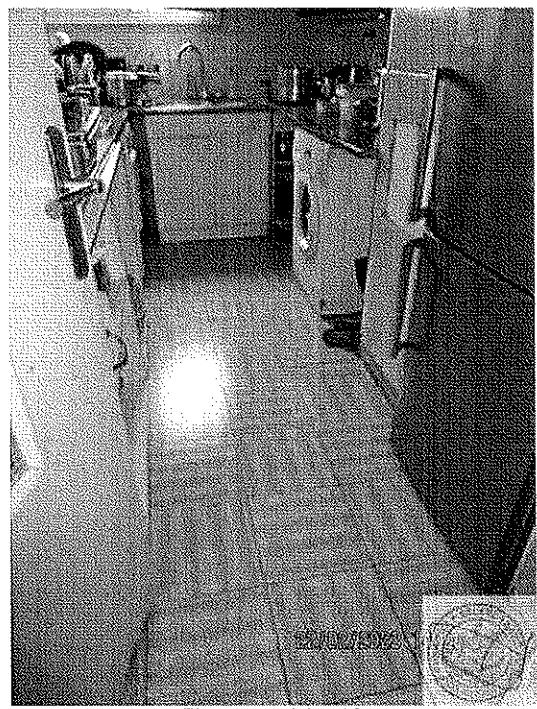


Photographie_08

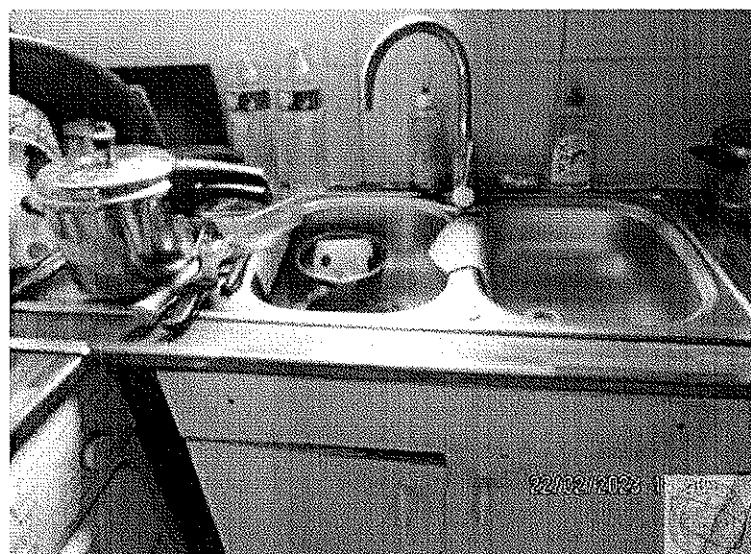
PV DESCRIPTION 22 FEVRIER 2023



Photographie_09



Photographie_10



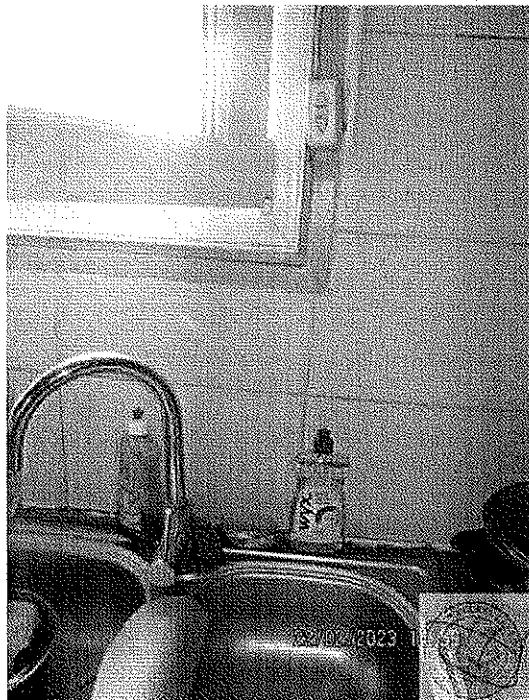
Photographie_11

SELARL LEXEC



Photographie_12

PV DESCRIPTION 22 FEVRIER 2023



Photographie_13

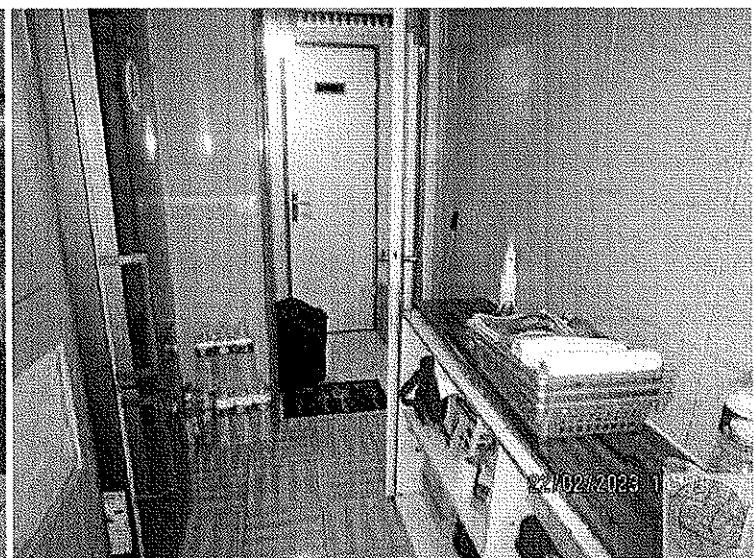


Photographie_14



Photographie_15

SELARL LEXEC



Photographie_16

PV DESCRIPTION 22 FEVRIER 2023



Photographie_17

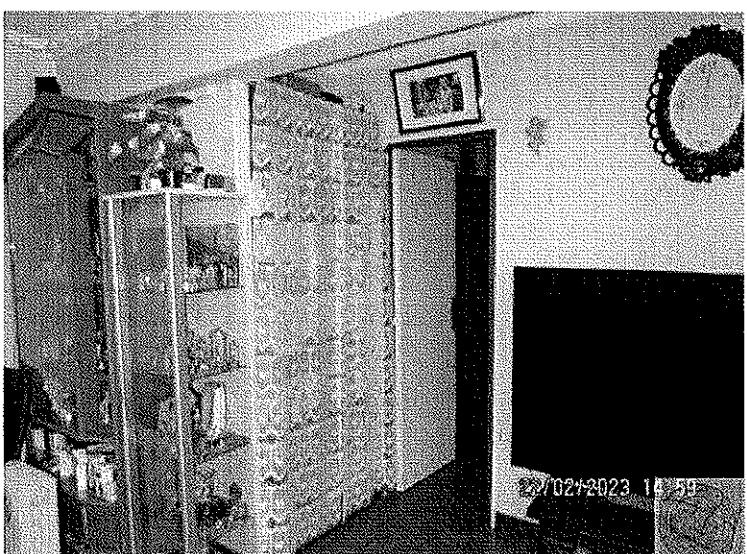


Photographie_18



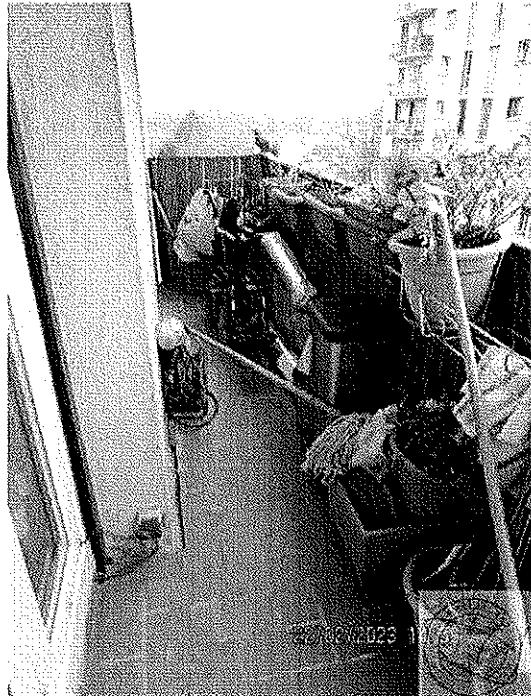
Photographie_19

SELARL LEXEC

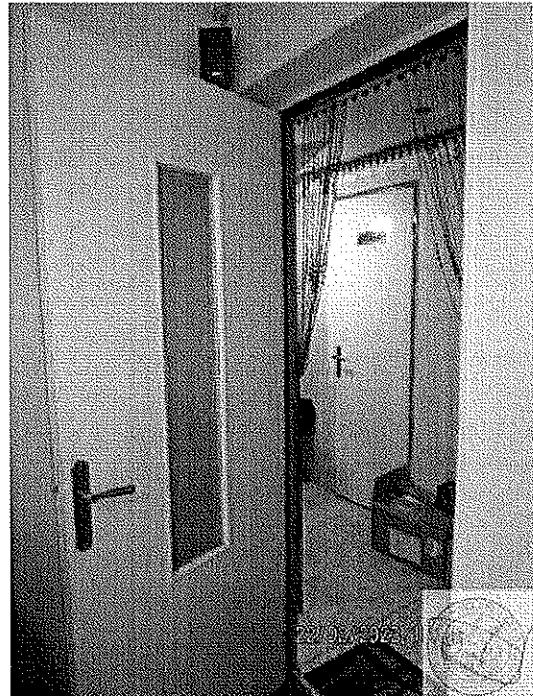


Photographie_20

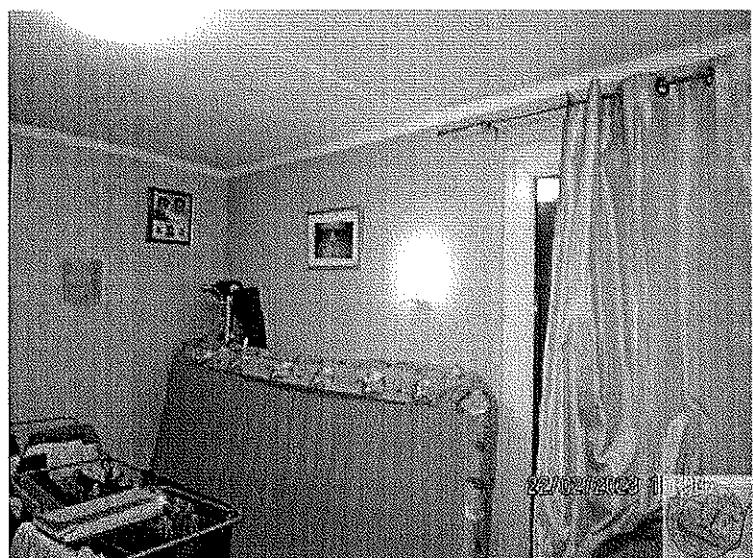
PV DESCRIPTION 22 FEVRIER 2023



Photographie_21

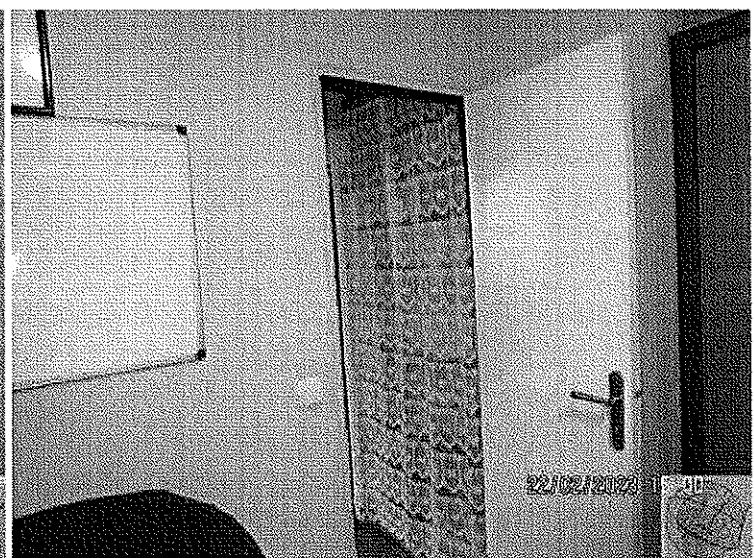


Photographie_22



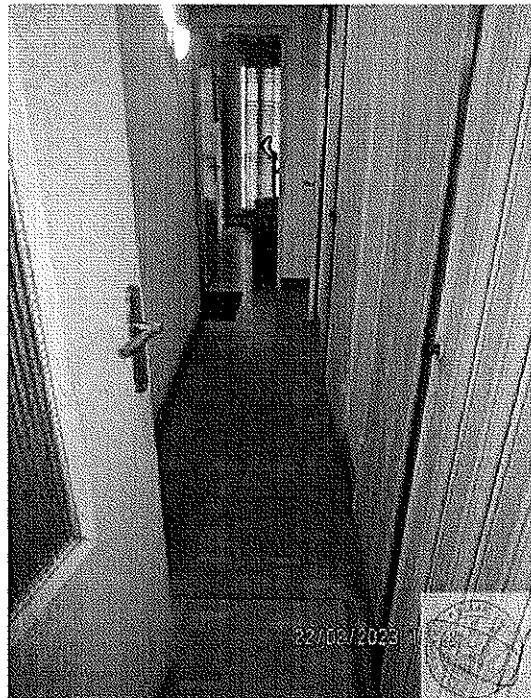
Photographie_23

SELARL LEXEC



Photographie_24

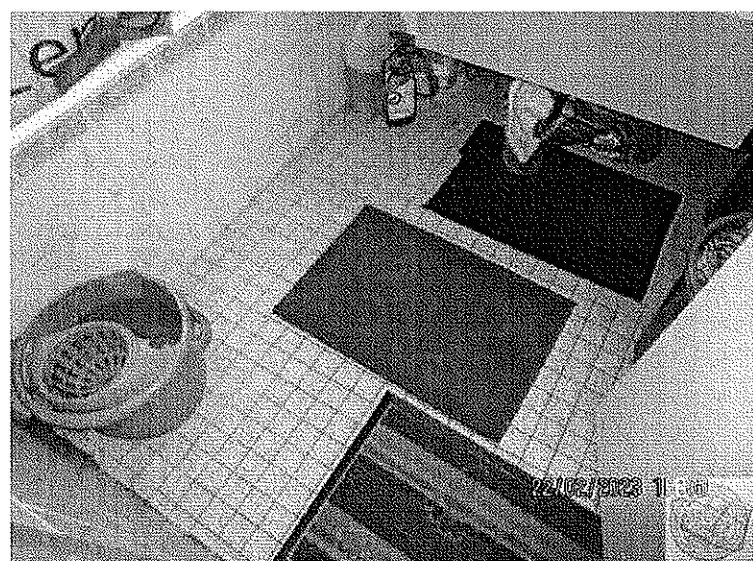
PV DESCRIPTION 22 FEVRIER 2023



Photographie_25

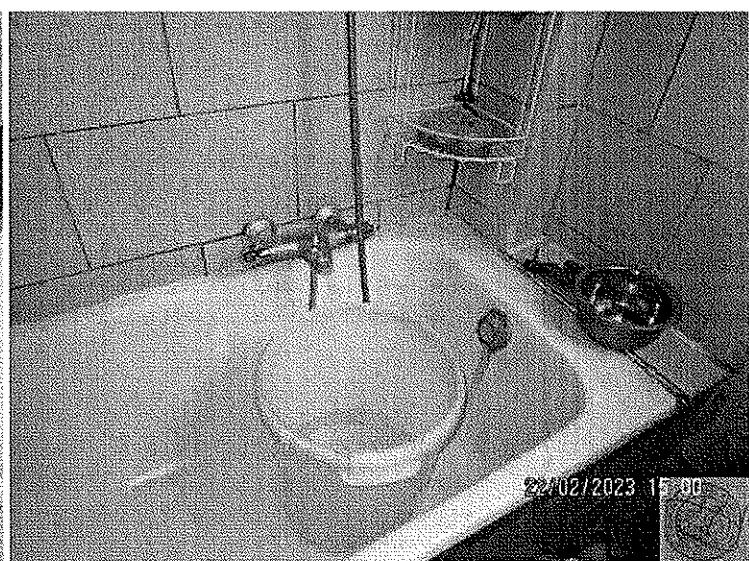


Photographie_26



Photographie_27

SELARI LEXEC

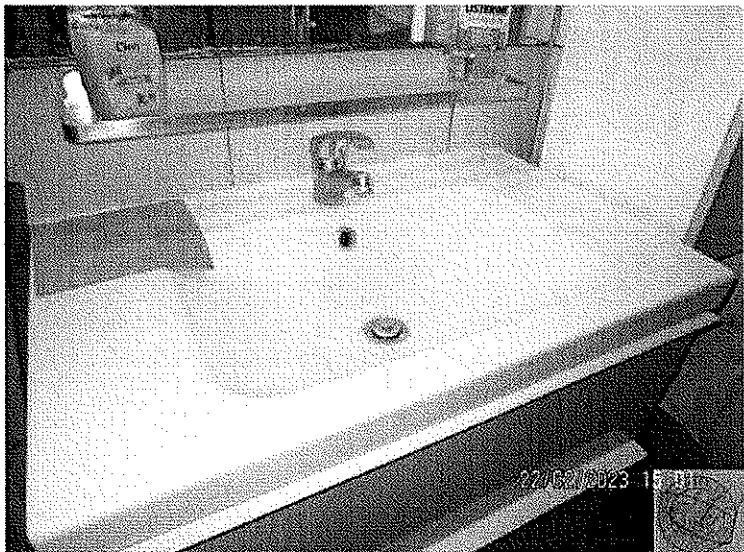


Photographie_28

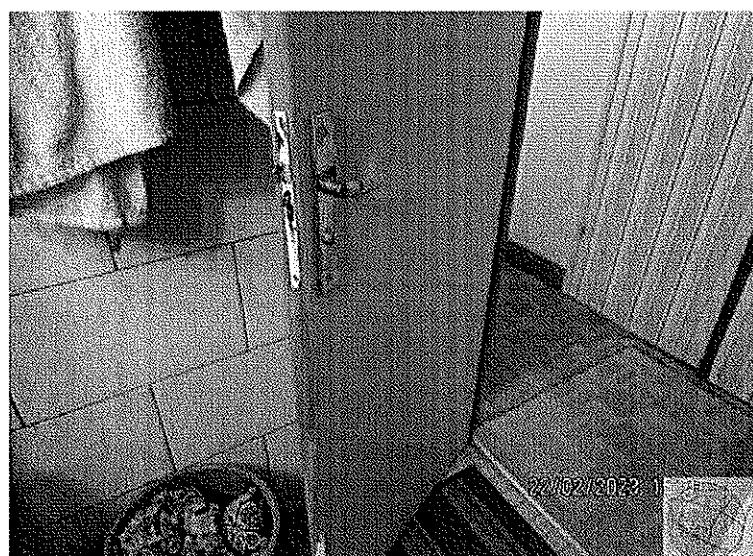
PV DESCRIPTION 22 FEVRIER 2023



Photographie_29

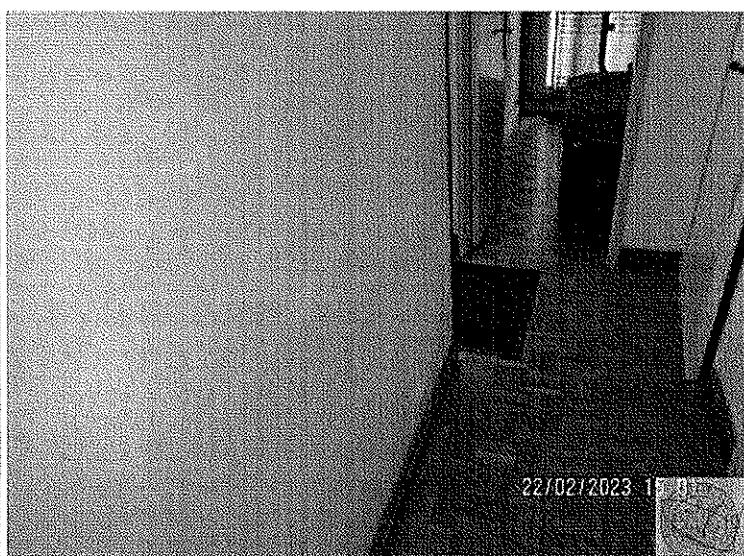


Photographie_30



Photographie_31

SELARL LEXEC

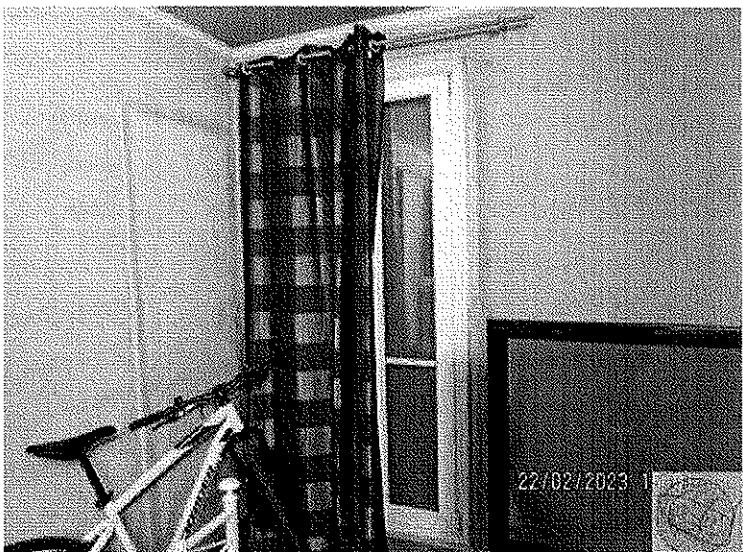


Photographie_32

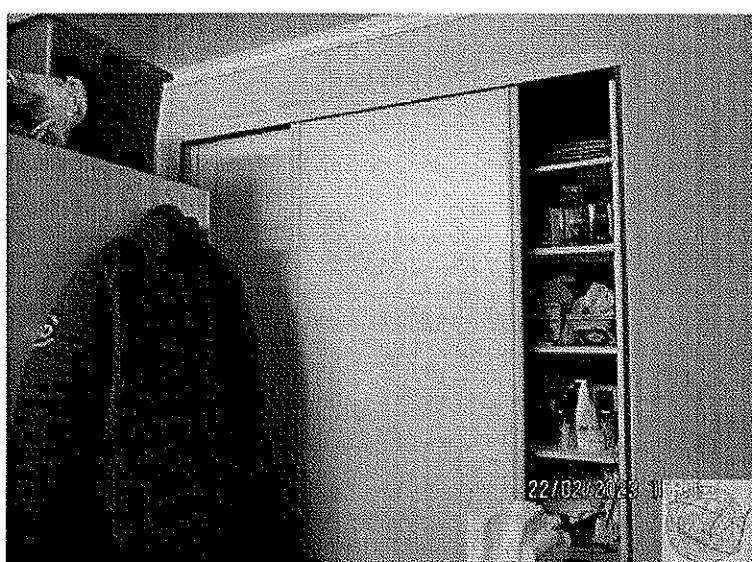
PV DESCRIPTION 22 FEVRIER 2023



Photographie_33



Photographie_34



Photographie_35

SELARI LEXEC

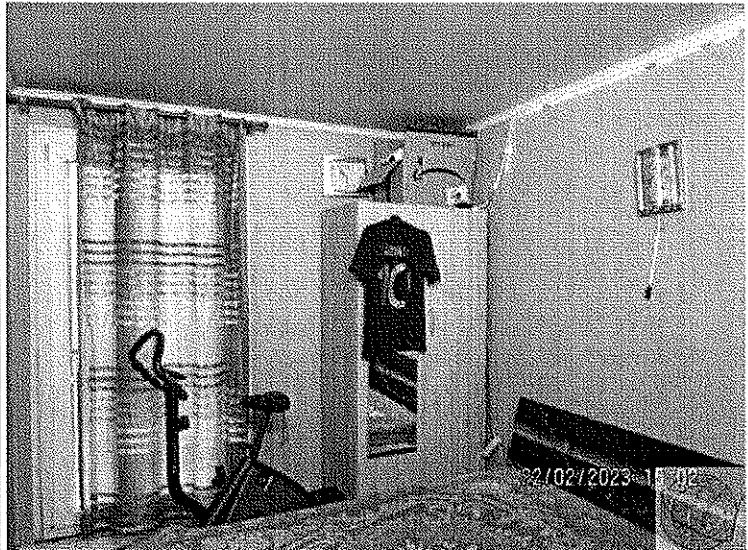


Photographie_36

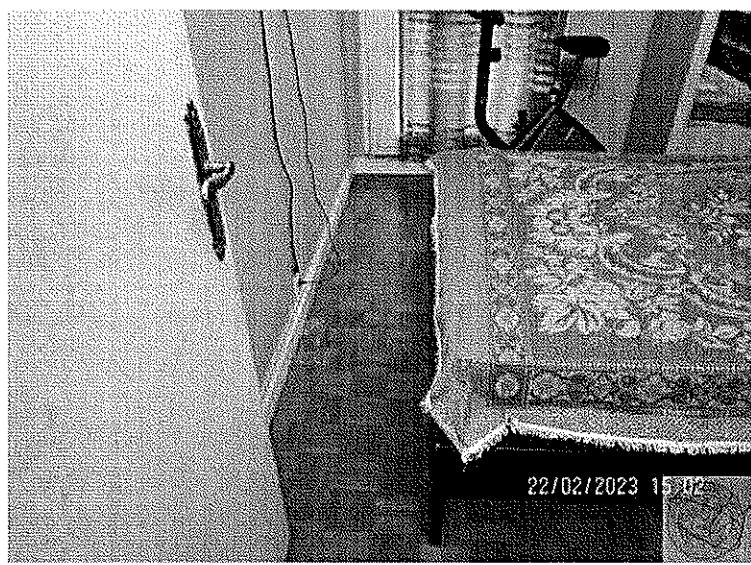
PV DESCRIPTION 22 FEVRIER 2023



Photographie_37



Photographie_38



Photographie_39



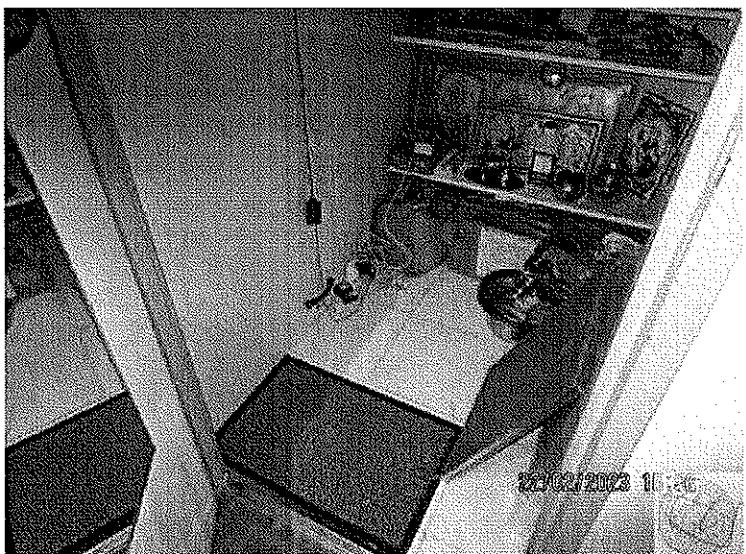
Photographie_40

SELARL LEXEC

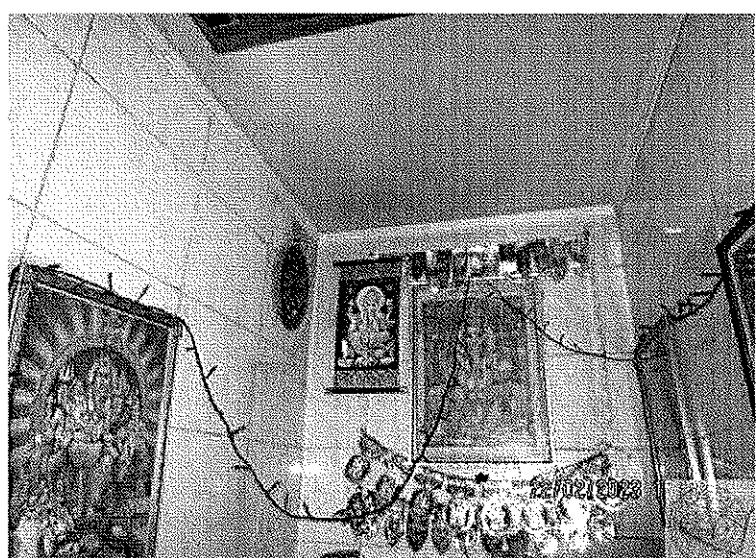
PV DESCRIPTION 22 FEVRIER 2023



Photographie_41



Photographie_42



Photographie_43

SELARL LEXEC



Photographie_44

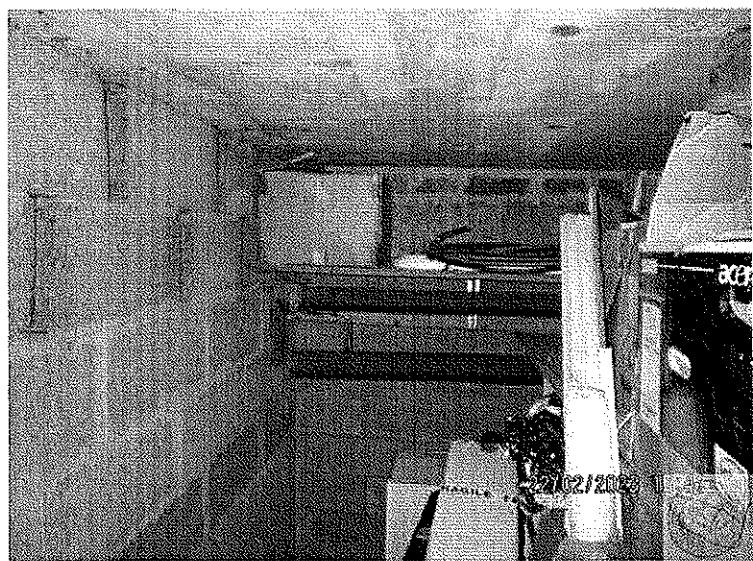
PV DESCRIPTION 22 FEVRIER 2023



Photographie_45

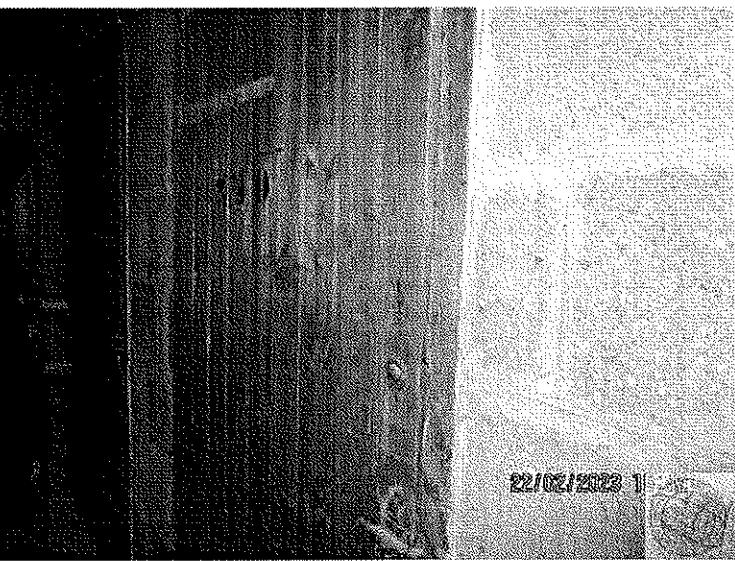


Photographie_46



Photographie_47

SELARL LEXEC



Photographie_48

PV DESCRIPTION 22 FEVRIER 2023



Photographie_49

Photographie_50



Photographie_51



Photographie_52

SELARL LEXEC

PV DESCRIPTION 22 FEVRIER 2023



Photographie_53

SELARL LEXEC